

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4302

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre des trophées du Commerce

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4302 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE DANS LE CADRE DES TROPHEES DU COMMERCE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour cette édition, cet évènement conçu et géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole en partenariat avec le groupe Le Progrès, doit avoir lieu le 19 novembre 2018. Il est le support à la mise en valeur de commerçants ou d'unions commerciales qui se sont distingués par des réalisations exemplaires d'animations, de promotion ou de modernisation.

L'objectif est de valoriser le commerce de proximité, de faire connaître l'offre des commerçants au grand public grâce, notamment, à la résonance obtenue grâce au partenariat avec le groupe Le Progrès. Le plan de communication a pour objectif de développer des partenariats publics/privés dans les médias (radio, télévision, affichage, site internet) et d'inciter les commerçants à communiquer sur l'opération dans leur point de vente.

L'enjeu est aussi de disposer d'une action visible et concrète en matière d'appui au commerce de proximité en s'attachant à mobiliser des commerçants lyonnais pour des candidatures aux différents trophées, dans les catégories suivantes :

- Reprise d'entreprise
- Commerce ou restaurant connecté
- Développement/croissance
- Commerce non sédentaire
- Aménagement, innovation, concept
- Apprentissage, alternance, formation
- Action, animation commerciale : pour les unions commerciales
- Un trophée supplémentaire, « coup de cœur du jury » est également prévu.

Les candidats dont les dossiers auront été jugés particulièrement pertinents seront invités à prendre rang dans le concours national Mercures et Panonceaux d'Or, organisé par le ministère en charge du commerce.

L'action porte tout d'abord sur la prospection de candidats dans les différentes catégories de trophées précitées. Les commerçants ainsi sélectionnés seront mis en valeur via des « portraits de commerçants » à paraître dans les éditions locales du Progrès, avec pour effet de promouvoir ces entreprises auprès du grand public. Enfin, ce programme se conclura par une soirée dédiées aux commerçants et associations commerciales durant laquelle seront remis les trophées aux lauréats

Cet évènement est une opération de communication événementielle de grande envergure proposée aux commerçants.

Par délibération n° 2017/3447 du 20/11/17, vous avez accordé une subvention d'un montant de 10 000 € à la Chambre de Commerce de d'Industrie Lyon Métropole pour accompagner l'organisation de cet évènement.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CCI Lyon Métropole une subvention de 10 000 € pour l'organisation des Trophées du commerce.

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;  
Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 10 000 euros est allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (dont le siège social est situé place de la Bourse à Lyon 2<sup>e</sup>), pour l'organisation des Trophées du commerce.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 57030, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA